



CFDT-Culture

17, rue de Louvois

75002 PARIS

Tél. : 01 40 15 51 20

Fax : 01 40 15 51 22

www.cfdt-culture.org

cfdt@culture.gouv.fr

Monsieur Frédéric Mitterrand
Ministre de la culture et de la communication
Président du comité technique paritaire ministériel
3, rue de Valois
75001 Paris

Paris, le 16 février 2011

Monsieur le ministre,

Notre organisation syndicale interpelle depuis plusieurs années le ministère au sujet de la durée des séances du Comité Technique Paritaire Ministériel.

Il nous semble préjudiciable à un travail sérieux de tenir des séances qui durent quinze à seize heures, c'est à dire deux journées de travail en une. Comment peut-on en effet, au bout d'un certain nombre d'heures de réunion, estimer être en capacité de participer de manière la plus percutante et la plus positive qu'il soit aux débats.

De surcroît, notre syndicat ne peut concevoir cette pratique qui va à l'encontre des conditions de travail que nous sommes censés défendre.

Nous tenons aussi à insister sur le fait que si nous sommes des agents et des syndicalistes, nous sommes aussi des citoyens qui avons une vie privée, une vie de famille.

La CFDT-Culture vous demande donc de prévoir une séance qui pourrait se tenir sur deux jours.

Il suffirait, en se référant à l'article 17 du règlement intérieur qui stipule: "*Le président peut décider une suspension de séance. Il prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.*", que le président suspende la séance à partir de 17h30 et informe qu'elle reprendra le lendemain à 9h30, rien, dans les textes qui régissent les CTP, ne l'interdit.

Veillez agréer, monsieur le ministre, nos sincères salutations syndicales.

Pour la CFDT-Culture
Kamal Hesni
Secrétaire général